

Principes de WIN sur l'IA générative

Lorsqu'elles collaborent en harmonie, la musique et la technologie peuvent offrir de formidables horizons créatifs. Ouverts au progrès technologique, les indépendants se sont toujours adaptés aux nouveaux débouchés commerciaux et à l'innovation.

En tant que communauté créative mondiale, nous souhaitons promouvoir le développement responsable de l'intelligence artificielle pour et avec la musique, et nous aspirons à dialoguer avec les développeurs d'IA qui font de la créativité humaine, de la sécurité, de la transparence et du respect du droit d'auteur des priorités.

En vue de guider notre communauté ainsi que les responsables politiques et les développeurs d'IA dans le monde entier, WIN a élaboré de manière collective les principes suivants. Ces principes concernent tous les contenus créatifs, utilisés à n'importe quelle étape du développement de l'IA, notamment ceux qui pourraient être utilisés pour « entraîner » des modèles qui génèrent des résultats synthétiques (output).

Cette liste ne prétend pas être exhaustive. Nous y voyons plutôt le point de départ d'un dialogue ouvert et collaboratif.

Le développement de l'IA est soumis au droit d'auteur

- L'utilisation de musique ou d'autres contenus créatifs associés (comme les paroles, les contenus audiovisuels et les images), à n'importe quelle étape du développement de l'IA (notamment « l'entraînement » et la génération de résultats), est soumise au droit d'auteur et aux droits voisins. Aucune exception ne doit être introduite.
- Les législations relatives à l'IA doivent être mises en place ou renforcées afin de protéger au mieux la musique, et ce de façon cohérente à l'échelle internationale.
- Toutes les utilisations de musique ou d'autres contenus créatifs ou métadonnées associées, ainsi que de la voix, de l'image, du nom et de la personnalité des créateurs, requièrent une permission explicite préalable à « l'entraînement ».
- Les créateurs sont en droit d'exiger une rémunération juste et adaptée en contrepartie de ces utilisations sur la base d'accords négociés de façon équitable.

Privilégier une approche centrée sur l'humain

- Intrinsèquement humaine, la créativité est au cœur de toutes les grandes œuvres musicales et artistiques.
- L'IA générative doit être développée et appliquée en vue d'assister le talent artistique et la créativité humaine, et pas de s'y substituer.
- La promotion de la créativité humaine doit rester centrale dans le développement de l'IA générative, ainsi que dans les réglementations et les cadres juridiques qui s'y rapportent.
- Les contenus générés par l'IA sans apports de créativité humaine ne peuvent être protégés par le droit d'auteur.

Sécurité des créateurs, des amateurs de musique, des consommateurs et des citoyens

- Lutter contre les hypertrucages (deep fakes) et autres usurpations d'identité est une priorité de sécurité publique.
- Les contenus générés intégralement ou en partie à partir d'entrées d'IA (input) doivent être clairement identifiés comme tels pour des raisons de confiance publique et d'information des consommateurs.
- Les données à caractère personnel de tous les citoyens, notamment celles des créateurs, doivent être protégées contre les utilisations non autorisées dans les modèles d'IA générative.
- La voix, l'image, le nom et la personnalité des créateurs doivent être protégés contre les utilisations non autorisées.

La transparence, un aspect fondamental

- La transparence et l'obligation de rendre compte doivent être intégrées à tous les stades du développement et de l'utilisation de l'IA générative.
- Des obligations légales doivent être mises en place en matière de tenue de registre, de déclaration et d'auditabilité de toutes les données utilisées dans le cadre du développement et du fonctionnement des systèmes d'IA générative.
- Les contenus générés par l'IA doivent être clairement identifiés comme tels ou marqués par tatouage numérique (watermark).
- Si des œuvres sont utilisées, celles-ci doivent être attribuées à leurs créateurs qu'il convient de mentionner.

Développer l'IA de façon éthique, en étroite collaboration avec le secteur de la musique

- Notre communauté soutient l'innovation et encourage le développement responsable de l'IA.
- Le développement de l'IA doit éviter les biais et promouvoir l'égalité des chances pour tous.
- Les systèmes d'IA dans le domaine de la musique doivent promouvoir la diversité des créateurs, des genres et des marchés.
- Nous saluons les développeurs d'IA qui consultent activement la communauté internationale de la musique et qui travaillent en harmonie avec elle.

La musique est essentielle à l'humanité. Elle joue un rôle fondamental dans le bien-être en société. La communauté indépendante mondiale utilise différentes formes d'IA et se réjouit des possibilités remarquables qu'elle offre en matière d'aide à la création, à la production, à la distribution et à la promotion de la musique.

Nous invitons tous les développeurs d'IA à travailler en étroite collaboration avec nous afin de créer des règles du jeu équitables pour tous, d'examiner ensemble de possibles accords de licence et débouchés commerciaux, et de créer un marché à part entière.

Les Principes de WIN sur l'IA générative visent à établir une approche commune mondiale et s'inscrivent en parallèle [d'autres initiatives](#) qui partagent les mêmes objectifs et sont soutenues par les membres de WIN.